Fol. Lc 22842 a

PROFESSION DE FOI,

DE MARAT, L'AMI DU PEUPLE, DÉPUTÉ A LA CONVENTION,

Adreſſée au peuple Français en général, & à ſes Commettans en particulier.

Coll. Rec 21435

Du Samedi 30 Mars, 1793.

Nantes, ce 13 Mars, 1793, l'an ſecond de la République Françaiſe.

A MARAT,

Laſſez des invectives atroces que le maire ne ceſſe de vomir dans ſes feuilles contre vous, nombre de bons Républicains m'ont vivement ſollicité de me rendre hier leur interprete, pour relever les fauſſes inculpations de ce journaliſte, & lui conſeiller de tenir une marche digne d'un homme libre, d'un écrivain impartial, d'un citoyen vertueux. J'ai tout lieu de croire qu'il ne donnera point de publicité à mon épitre, je vous en envoie donc copie :

Tous les bons patriotes avoient eſpéré, citoyen, de voir les odieuſes perſonnaliſtes anéanties tant à la Convention que dans les bureaux des journaliſtes : aujourd'hui ils perdent tout eſpoir ; les promeſſes & les ſermens ne ſont que de belles parades, pour ſuſpendre des coups que l'on veut aſſener plus ſûrement.

A les voir & à les entendre, ces vertueux Républicains n'en veulent qu'aux hommes ſanguinaires qui conſeillent au peuple le meurtre & le pillage, ils nous en ont nommés quelques-uns, mais à préſent il n'y en a plus qu'un, qui leur peſe horriblement fort, c'eſt Marat.

Oui, je le répete, il n'y a que celui-là : il a prouvé, ainſi que Robeſpierre, à la Convention la partialité de ſes ennemis ; il a démontré leur calomnie ; ceux-ci en ont été attérés, mais ils ne s'en ſont relevés que plus furieux contre le ſeul Marat.

Ils lui ont injuſtement imputé tous les excès

THE NEWBERRY LIBRARY

commis à Paris, lorsqu'il ne faisoit que les prévoir, afin que les autorités constituées veillassent à les prévenir.

Sous prétexte de venger la mort de ceux qui vouloient devenir nos bourreaux les plus féroces, pendant que nos freres d'armes partoient pour les frontieres, ils ont arraché un décret à la Convention, pour rechercher les fauteurs, instigateurs & complices de l'exécution du mois de Septembre dernier: mais ce n'étoit en effet que pour envelopper dans le carnage des patriotes Marat, qu'ils ne eessent, en se deshonorant eux-mêmes, d'abreuver d'opprobre.

L'amour propre de quelques députés ne craint point, pour se disculper, d'exposer à la rigueur des loix de braves Marseillois, d'excellens patriotes qui ont cru servir la patrie en la débarrassant promptement des tigres qui, mis en liberté par des bandits soldés, auroient en leur absence massacré leurs femmes & leurs enfans.

Les fera-t-on revenir de leur poste, où chaque jour ils exposent leur vie pour le salut de la République, & fera-t-on tomber leurs têtes couvertes de lauriers sous le glaive de la tyrannie.

Les jours des ennemis déclarés de la patrie sont-ils si chers à cette espece de Républicains, que pour les venger, il faille sévir contre nos plus zélés défenseurs!

En vain la partie la plus saine s'est élevée contre ces mesures de sang, en reclamant une amnistie fondée sur ce que cette exécution illégale, mais nécessaire, étoit une suite de la révolution du 10 août; elle n'a point été écoutée, & le décret a été adopté.

Jusques à quand versera-t-on le sang des patriotes, & sera-t-on si lent à répandre celui de nos ennemis, de ces émigrés qui, au mépris des lois sont encore au milieu de nous.

On cherche les auteurs de nos troubles domestiques: on les trouvera parmi ceux qui, à genoux devant l'idole Rolland, ont rejetté les sages & uniques moyens présentés par les 500 Electeurs de Seine & Oise, par St. Just, par l'incorruptible Roberspierre. [Deux directoires flagorneurs ont écrit, il est vrai, qte depuis ce décret rendu dans l'esprit

de Rolland, sur les subsistances, le prix des grains étoit diminué ; mais quinze jours ne se sont pas écoulés, que non seulement les grains, mais toutes les denrées ont monté à un prix fou.]

A cette époque les négocians ont multiplié leurs envois pour nous affamer ; à présent qu'ils craignent d'être pris sur mer, en trompant comme ci-devant la vraie destination de leur cargaison, ils ferment leurs magasins, & annoncent aux porte-faix qu'ils n'auront point d'ouvrage d'ici à trois mois. On voit leur dessein.

Le peuple paye le pain bien cher, & il est encore taxé en sols additionnels qui sont ici la moitié de la contribution, au lieu que c'est au riche seul à payer l'augmention dont il profite aux dépens du pauvre. Pourquoi le décret relatif aux sols additionnels, en faveur de Paris, n'est-il pas commun à toute la République ?

Voilà déjà deux causes de la misere publique que consennt deux especes d'agioteurs : y voyez-vous Marat ! Non, assurement.

On déclame contre Marat, & cependant il ne dit autre chose que ce que Carra lui-même a répété à la Convention : le peuple a droit de prendre son bien par-tout où il le trouve.

Il faut un frein à la cupidité, & Rolland lui donne une latitude dévastatrice ; nous en faisons par-tout la triste expérience : il résulte de-là que le décret Rolland a servi les commerçans, & a mis le peuple aux abois. Troisieme cause des troubles, cherchez en les auteurs, vous n'y verrez pas, Marat.

On parle contre l'agiotage ; on nous promet un décret, le renvoi au comité est prononcé. Le cas est urgent. On n'en entend plus parler. Le peuple l'attend, si on lasse sa patience, il arrivera des désordres, & on criera contre lui, & nous, nous disons que c'est toujours la faute du gouvernement, lorsque les propriétés sont endomagées, & que les lois sont violees. Le bled n'est point une propriété individuelle, mais bien une propriété nationale. Un particulier n'a pas le droit de le porter à un prix excessif, pour faire périr de faim ses semblables, mais il doit être arrêté & puni ; & s'il ne l'est pas, qui peut contester au peuple le droit de se faire justice lui-

l'impuiſſance des lois ! Car même, pour ſuppléer [illegible] dommagées que quand les propriétés ne ſont endo[illegible] ſubſiſtances, ſangſues publiques nous privent des [illegible]ſonne ne doit, dans une ſociété bien ordonnée, ravir à ſes concitoyens les moyens d'exiſter, moyens qu'il tient de la nature. Quatrieme cauſe des agitations violentes, mais forcées par le beſoin, & non par Marat.

Blâmer le peuple excédé d'avoir taxé les grains, & ne pas le mettre dans le cas de ne plus récidiver, en réprimant la cupidité des offenſeurs, c'eſt faire l'ouvrage à moitié, c'eſt montrer la loi au peuple pour le retenir, & lâcher en même-tems la bride à ceux qui l'oppriment. Tout cela n'eſt pas fait pour arrêter le beſoin, & calmer les inquiétudes des vexés. Autre ſource de troubles; ce n'eſt certainement pas Marat qui en eſt l'auteur, comme il eſt évident. Nous ſentons tous l'inſuffiſance du décret ſur les ſubſiſtances : il n'a fait qu'enhardir les aſſaſſins du peuple.

Cuſtine ſe plaint du décret ſur les remplacemens des volontaires nationaux, on renvoie ſa demande au comité : le comité dort, & les remplacemens continuent; ils font crier le peuple avec juſticé; car il voit qu'il n'y a que ceux qui ont de l'argent qui pourront ſe faire remplacer. Il n'y aura donc que ceux qui mépriſent les riches qui iront deffendre leurs propriétés, en expoſant leur vie.

Dans les départemens, ce décret a cauſé une telle fermentation, que tous nos frères armés, ſe ſont diſtribués dans les campagnes en inſurrection, pour les contraindre a tirer au ſort : il a fallu en venir là. Les riches ne veulent pas partir, il offrent de l'argent; les habitans des campagnes & même de Nantes, ne veulent pas partir à moins que les riches ne partent auſſi. Il y a déjà eu pluſieurs hommes de nos environs, de tués ou bleſſés.

Cinquieme cauſe de nos troubles. La lenteur du comité à propoſer le rapport ſi favorable aux riches. Or, qui peut voir Marat, comme l'auteur de ces ſoulevemens !

Calmez donc votre fureur contre un homme qui voit clairement, qu'on ne ſe déchaîne contre lui, que

pour détourner l'attention du peuple, des ſes vrais intérêts, & des véritables cauſes de ſes maux. Vous faites ſemblant quelquefois de vous indigner d'avoir toujours a parler de lui. Eh ! bon dieu, qui vous en a donné la commiſſion ? Ce ne ſont pas certes, de vrais amis du peuple, puiſqu'ils ne s'occupent que d'un ſeul homme, contre lequel leur rage voudroit faire éclater toute la France.

Comment pouvez-vous le déprécier, & lui donner tant d'importance par vos bavardages continuels ? Tout homme éclairé, ne croit point ſans preuves. Celles que ſes ennemis jaloux ont préſenté contre lui, ſont déjà rejettées comme portant tous les caractères de la fauſſeté ou de la plus infidèle ampliation, ou interprétation des ſentimens de l'accuſé. Après cela, quel fonds voulez-vous que l'on faſſe, ſur ce que vous avancé contre lui ?

Ah ! tonnez contre les infâmes auteurs des maux incalculables du peuple, & ne vous amuſez pas à provoquer des aſſaſſins crédules, contre un de vos concitoyens. Prêchez l'union, & n'expoſez pas des citoyens à s'égorger entr'eux, en tenant les uns pour les autres contre Marat.

On eſt vraiment fatigué d'entendre toujours les mêmes chanſons, tandis que vous pourriez prendre vigoureuſement les intérêts du peuple. Quel avantage vous revient-il de toutes ces clameurs ? Le peuple ſent bien que ce n'eſt pas là où eſt ſon mal. Votre comparaiſon de la vipere, cloche au dernier point : ſi pour détruire ſon venin, j'ai droit de l'écraſer, il ne s'en ſuit pas pour cela que j'aie moi-même ou tout autre citoyen droit d'attenter aux jours d'un de mes ſemblables, ſous prétexte de me préſerver des impreſſions qu'il pourroit me faire. Vous n'aimez pas les *maſſacreurs* de nos bourreaux, & cependant vous apellez au meurtre les citoyens contre un de leurs concitoyens.

Cette provocation, eſt à coup ſûr plus criminelle que celle que vous ſuppoſez à Marat. Vous aviez ſi bien commencé ; pourquoi vous ternir des mêmes crimes que vous reprochez aux autres ! En vérité, les hommes ſont incompréhenſibles.

Signé, J. Flor. TANARD.
Citoyen Français, zélé Républicain.

Depuis la fin de novembre 1788, que j'ai consacré ma plume à la deffense de la liberté, j'ai développé mes principes d'une maniere si claire, ma conduite a été si constamment invariable, & je me suis prononcé d'une maniere si forte, si éclattante, pendant tout le cours de la révolution, que je ne me serois guerres attendu d'être appellé aujourd'hui à redonner ma profession de foi politique. Ce devoir, néanmoins est indispensable, pour dissiper les moyens que la calomnie ne cesse de répandre, sur mes actions & mes intentions.

Au milieu d'une révolution faite contre les oppresseurs & les vampirs du peuple, les ordres privilégiés & les suppots de l'ancien régime : au milieu d'une révolution qui blessoit tant de passions & d'intérêts divers, j'avois senti que le devoir le plus urgent d'un bon citoyen, étoit de surveiller les fonctionnaires publics, si portés à abuser de leurs fonctions, les dépositaires de l'autorité si encline à se coaliser avec le despote ; de suivre les projets du cabinet, de dévoiler ses menées, de déjouer ses complots, & de démasquer les prévaricateurs. Cette tache importante, je l'ai remplie avec une sollicitude & une énergie à toute épreuve. On conçoit combien j'ai du me faire d'ennemis, & l'on sent combien ils ont dû travailler a me dénigrer pour m'enlever la confiance du peuple, & me réduire à l'impuissance de l'éclairer sur les Dangers qui le menaçoit, & de lui indiquer les moyens de se sauver.

Les libelles écrits contre moi, & dont on a inondé la France, sont innombrables. Tant que la calomnie est partie de plumes vénales, je ne lui ai apposé que le mépris. Aujourd'hui elle part d'une source, qui pour être plus cachée & moins impure en apparence, n'en est que plus empoisonnée. Ce sont des députés mêmes du peuple qui s'en rendent encore l'organe : de puis six mois le sénat n'a retentit que de leurs perfides dénonciations : mais c'est dans leurs correspondance secrettes qu'il me portent les coups les plus dangéreux.

Dans les explications publiques qui ont eu lieu entre les membres des deux partis qui divisent la convention. les hommes d'état, interpellés de s'expliquer sur mon compte, ont été réduits à se re-

trancher dans un seul grief : aucun n'a osé attaquer mes mœurs, mes actions, ma conduite privée : mais tous m'ont accusés d'être trop exalté dans mes opinions, trop exaspéré dans mes discours & dans mes écrits ; Buzot lui-même s'est borné à me représenter comme un homme qui pouvoit être dangereux, par sa popularité, par ses lumieres, son audasse, & la véhemence de ses discours.

Je ne répéterai pas ici les réponses que j'ai faites tant de fois à leurs imputations publiques ; mais je ne puis me dispenser de repousser les inculpations clandestines, qu'ils font circuler dans les départemens.

Ils m'accusent de prêcher sans cesse, le meurtre & le carnage. J'ai représenté cent fois à l'assemblée nationale, que jamais elle ne parviendroit à consolider la liberté, sans avoir exterminé au préalable les chefs contre-révolutionnaires ; j'ai démontré que pour avoir d'abord stupidemment épargné quelques centaines de têtes criminelles, le peuple seroit réduit à en abattre des milliers. Les évenemens désastraux de septembre, & les évemens actuels arrivés dans les départemens de la Vendée, de la Seine-Inférieure & des Deux-Sevres, fourniſſent des preuves cruelles de cette vérité : malheureusement elles ne sont pas les seules, & la sagesse de mes conseils se fera sentir trop tard, ce ne sera qu'après avoir vu égorger cinq cent mille patriotes, que l'on sentira enfin, que le moyen que j'ai proposé étoit le seul propre à sauver la Patrie.

Ils m'accusent de prêcher la loi agraire. C'est là une imposture sans exemple : loin d'avoir jamais prêché cette doctrine funeste, que je regarde comme destructive de toute société civile, j'ai gémi cent fois de ce que des principes outrés d'égalité rigide, qui ne vont point à une nation corrompue, nous conduiroient bientot, sans nous en douter, à ce fatal dénouement.

Ils m'accusent de vues ambitieuses, de viser à la dictature. A cette imputation ridicule, je n'ai que deux mots à répondre : ce n'est pas apres avoir mené long-tems une vie souterraine pour combattre plus sûrement le despotisme, ce n'est pas après

m'être exposé quatre années entieres à tous les dangers, à toutes les souffrances, à tous les maux imaginables, en attaquant a tyrannie : ce n'est pas après m'être dévoué à tous les poignards pour assurer la liberté du peuple, et abattre ses oppresseurs, que je m'exposerai à l'opprobre de ne passer que pour un hypocrite et pour un traître, en aspirant à la puissance et aux dignités que je méprise. Je ne fis jamais la plus petite démarche pour obtenir la place de député à la Convention : je l'ai acceptée, parce que j'espérois pouvoir y servir utilement la patrie. Le peu de bien que l'y ai fait, le peu de bien que je prévois y faire encore ; le peu de bien que la Convention a fait elle-même, a depuis long-tems fait évanouir mes espérances. J'aurois déjà donné ma démission si je n'étois retenu par l'attente de quelque évènement inevitable, qui nécessitera de grandes mesures de salut public, pour l'adoption desquelles les circonstances donneront probablement du poids à mes réclamations.

En attendant je déclare sur mon honneur que je n'accepterai de ma vie aucune emploi lucratif, aucune place ministérielle, aucune place de fonctionnaire public. Je ne soupire qu'après le moment où le peuple sera libre et heureux. Je ne soupire qu'après le moment où je pourrai rentrer dans mon cabinet, et passer le reste de mes jours à l'étude et à la médication. Si jamais je cherche à m'élever au dessus de mes concitoyens, moi-même j'appelle sur ma tête l'opprobre et la mort.

Mais hélas ! ceux qui m'accusent de vues ambitieuses, connoissent mieux que personne toute l'absurdité de leurs imputations : ils ne veulent me proscrire que pour m'ôter les moyens de les démasquer, et d'arrêter leurs projets criminels : voilà les motifs secrets de leurs éternelles calomnies. En m'abreuvant chaque jour d'amertume, comme ils le font, il y a long-temps qu'ils m'auroient forcé à la retraite si j'étois aussi lâche qu'ils sont hypocrites.

De l'Imprimerie de MARAT, rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Haute-Feuille.